

## COMMUNIQUE DE PRESSE No 30

**Afrique centrale : la 34<sup>ème</sup> réunion du Comité consultatif de l'ONU sur la sécurité se tient au Burundi du 14 au 18 mai**

**Bujumbura, le 9 mai 2012.** La 34<sup>ème</sup> réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (UNSAC) aura lieu du 14 au 18 mai à Bujumbura, la capitale du Burundi. Elle permettra aux experts et aux ministres des Affaires étrangères des pays membres d'évaluer, entre autres, la situation géopolitique et sécuritaire, et de proposer des solutions aux problèmes qui menacent la paix et la stabilité de la sous-région.

Les participants feront aussi le point sur les progrès enregistrés dans le cadre des processus de ratification de la « Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, et de toutes les pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage ». Cette Convention a été adoptée le 30 avril 2010 à Kinshasa (République démocratique du Congo) lors de la 30<sup>ème</sup> réunion de l'UNSAC. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) encourage les Etats concernés à prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'entrée en vigueur de cet important instrument avant les cérémonies marquant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'UNSAC prévu en décembre 2012 à Brazzaville, au Congo.

L'UNOCA assure le Secrétariat de l'UNSAC depuis mai 2011. A ce titre, il joue un rôle clé dans l'organisation pratique des réunions du Comité. Quatre membres de sa délégation sont à Bujumbura depuis le 8 mai pour les derniers réglages avec le gouvernement burundais et tous les autres acteurs impliqués dans la préparation et l'organisation de cet événement biannuel.

La 33<sup>ème</sup> réunion de l'UNSAC s'est tenue à Bangui (République Centrafricaine) du 5 au 8 décembre 2011. Elle a été marquée par plusieurs décisions, dont l'adoption d'une « Déclaration sur une Feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la Non-prolifération des armes en Afrique centrale ». Les modalités de sa mise en œuvre seront abordées lors de la rencontre de Bujumbura où le chef de l'UNOCA, M. Abou Moussa, délivrera un message du Secrétaire général de l'ONU, dont il est par ailleurs le Représentant spécial pour l'Afrique centrale.

L'UNSAC compte onze membres : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé et Principe, et le Tchad.